

VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 28
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 1

Date de convocation

03/07/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 juillet 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le NEUF JUILLET à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

Étaient présents (23) :

Jean-Claude ALAMPI, Christian BASSENNE, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Julien BOILLOT, Emilie CORDIER, Isabelle DELARUE, Marie-Christine DURAI, Sébastien FERNIOT, Lucie GIRARDOT, Emilie GOGAND, Christelle LAMBERT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Arnaud MARTHEY, Youness OUFELLA, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Karl TOURNIER GRUX, Jérémy TRESSE, Thomas VIGREUX et Jean-Marc VUILLEMIN.

Procurations données (5) :

Francine COUDON donne pouvoir à Jean-Marc VUILLEMIN
Andrée Claude DAL MOLIN donne pouvoir à Lucie GIRARDOT
Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Sylviane MARBOEUF donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Dominique MISCHI donne pouvoir à Laure THIEBAUT

Absents (1) :

Aurélien RACLE

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°F012-2026

Objet : Avenant n°2 relatif au marché de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du cœur historique

Par délibération en date du 15 novembre 2022, le conseil municipal a retenu le groupement AU DELA DU FLEUVE (Mandataire 25000 BESANCON) / BUREAU DU PAYSAGE / LA FABRIKE / LE POINT LUMINEUX, pour l'aménagement des espaces publics au centre historique de Baume les Dames dont le coût total estimé des travaux était de 2 410 000.00 € HT.

Par délibération en date du 6 novembre 2024, le conseil municipal a validé le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui a fait l'objet de l'avenant 1.

Tranches	Désignation	Montant définitif des travaux € HT	Montant définitif de rémunération HT	Montant HT mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination)
TF	Place de l'Abbaye + Passage Tanconville	573 449.00€	54 650.00€	2 867.24€
TO 001	Place de la République / Place de Gaulle / Place de la Loi	963 933.00€	77 150.00€	4 819.67€
TO 002	Place St Martin	240 000.00€	29 448.00€	1 200.00€
TO 003	Rue Félix Bougeot / Rue de la Basse Cour / Rue des Armuriers / Rue Faivre d'Esnans	735 706.65€	58 850.00€	3 678.53€
TO 004	Place Charles Trenet / Rue des Fossés / Rue des Granges	225 957.00€	21 620.00€	1 129.78€
		Total € HT	241 718.00€	13 695.22€
				255 413.22€

Le présent avenant n°2 a pour objet de modifier le programme de la Tranche Optionnelle n°001 conformément aux dispositions exposées ci-après

En 2026, la commune a décidé d'abandonner le projet validé en 2024 portant sur les places de la République, Charles de Gaulle et de la Loi, et a souhaité l'élaboration d'un nouveau projet pour ces espaces, répondant à de nouvelles ambitions, notamment en matière de végétalisation et de renforcement de l'attractivité urbaine et commerciale.

Ces évolutions du programme, à l'initiative du maître d'ouvrage, entraînent la reprise partielle de la phase esquisse ainsi que la reprise complète de la phase avant-projet (AVP) déjà réalisée sur ces emprises. Cette modification, non substantielle au sens de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, justifie la fixation d'un nouveau forfait de rémunération dans le cadre de l'avenant n°2, conformément à l'article 15 du CCAP.

Par ailleurs, la reprise des études d'avant-projet permettra de redéfinir le montant des travaux de la tranche optionnelle n°1, préalable à l'établissement du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour cette tranche.

Tranches	Désignation	Montant des travaux € HT	Montant de rémunération € HT	Montant HT mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination)
TF	Place de l'Abbaye + Passage Tanconville	définitif 573 449.00€	54 650.00€	2 867.24€
TO 001	Place de la République / Place de Gaulle / Place de la Loi	provisoire 963 933.00€	94 400.00€	4 819.67€
TO 002	Place St Martin	définitif 240 000.00€	29 448.00€	1 200.00€
TO 003	Rue Félix Bougeot / Rue de la Basse Cour / Rue des Armuriers / Rue Faivre d'Esnans	définitif 735 706.65€	58 850.00€	3 678.53€
TO 004	Place Charles Trenet / Rue des Fossés / Rue des Granges	définitif 225 957.00€	21 620.00€	1 129.78€
Total € HT			258 968.00€	13 695.22€
				272 663.22€

L'avenant n° 2 d'un montant de 17 250€ introduit un écart de + 22,41% par rapport au forfait initial de rémunération du maître d'œuvre.

La proposition d'avenant n°2 est annexée.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission MAPA du 29 juin 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Marie-Christine DURAI



Le Maire,
Arnaud MARTHEY

